

LA RÉVOLTE

SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE

Paraissant tous les huit jours

SOMMAIRE

L'APPUI MUTUEL, P. Kropotkine.
UN PEU DE MORALE, H. Duchmann.
QUELQUES NOTES, A. Ferdinand Hérold.
POUR LA VÉRITÉ, Paul Tachon.
MÉLANGES ET DOCUMENTS.

L'APPUI MUTUEL CHEZ LES SAUVAGES

VII (1)

Des remarques semblables doivent être faites quant au cannibalisme. Prenant en considération tous les faits qui ont été mis en lumière pendant une récente controverse à ce sujet, à la Société anthropologique de Paris, et tenant compte de beaucoup de remarques incidentes rassemblées dans la littérature « sauvage », nous sommes tenus de reconnaître que cette pratique doit son existence rien qu'à la nécessité absolue ; mais qu'elle a été développée plus tard par la superstition et la religion jusqu'aux proportions qu'elle a atteintes à Fidji ou au Mexique. Il est incontestable que jusqu'à nos jours, beaucoup de sauvages sont forcés de dévorer des cadavres dans un état de putréfaction avancée, et que, dans des temps de disette absolue, quelques-uns d'entre eux sont forcés de déterrer et de manger des cadavres humains, même en temps d'épidémie. Ce sont là des faits prouvés. Mais, si nous nous rapportons, maintenant aux conditions auxquelles l'homme devait faire face à la période glaciaire, dans un climat humide et froid, n'ayant à sa disposition que fort peu de nourriture végétale ; si nous tenons compte des terribles ravages que fait encore aujourd'hui le scorbut chez les indigènes mal nourris, et si nous nous rappelons que la chair et le sang frais sont les seuls fortifiants qu'ils connaissent, nous devons admettre que l'homme, qui était d'abord un animal granivore, devint mangeur de chair pendant l'époque glaciaire. Souvent, il trouvait du gibier en abondance à cette époque, mais les daims, les chevreuils, etc., font continuellement des émigrations dans les régions arctiques et parfois ils abandonnent complètement un pays pendant un certain nombre d'années.

Dans ce cas, les dernières ressources de l'homme disparaissaient. Dans des moments de dure épreuve, des Européens civilisés ont eu recours au cannibalisme, et les primitifs de l'époque glaciaire en ont fait autant. Jusqu'au-

jourd'hui, ils dévorent quelquefois les cadavres de leurs propres morts : ils doivent avoir dévoré alors les cadavres de ceux qui devaient mourir. Les vieillards mouraient, convaincus que par leur mort, ils rendaient un dernier service à la tribu. Voilà pourquoi le cannibalisme est représenté par quelques sauvages comme étant d'origine divine, comme une chose ordonnée par un messager du ciel. Mais, plus tard, il perdit son caractère de nécessité et survécut comme une superstition. On devait manger des ennemis pour hériter de leur courage et, plus tard encore, l'œil ou le cœur de l'ennemi était mangé dans le même but. Tandis que d'autres tribus, possédant déjà un nombreux clergé et une mythologie développée, inventèrent des dieux mauvais, altérés de sang humain, des sacrifices humains furent requis par les prêtres pour apaiser les dieux. Dans cette phase religieuse de son existence, le cannibalisme acquiert ses propriétés les plus révoltantes. Le Mexique en est un exemple bien connu et, à Fidji, où le roi pouvait manger n'importe lequel de ses sujets, nous trouvons également une puissante caste de prêtres, une théologie complexe (1) et une autocratie complètement développée. Le cannibalisme, après avoir eu la nécessité pour origine, devint, à une époque plus avancée, une institution religieuse, et c'est sous cette forme qu'il a survécu longtemps après qu'il eut disparu dans d'autres tribus, qui l'avaient certainement pratiqué auparavant, mais n'avaient pas passé par le degré théocratique de l'évolution.

La même remarque doit être faite en ce qui concerne l'infanticide et l'abandon des parents. Dans quelques cas, ces pratiques ont aussi été maintenues comme un reste des temps anciens, comme une tradition religieusement gardée du passé.

Je terminerai mes remarques en mentionnant une autre coutume qui est également la source des conclusions les plus erronées. Je veux parler de la vengeance du sang. Tous les sauvages sont sous l'impression que le sang répandu doit être vengé par du sang. Si quelqu'un a été tué, le meurtrier doit mourir ; si quelqu'un a été blessé, le sang de l'agresseur doit être versé. Il n'y a pas d'exception à cette règle, pas même pour les animaux ; ainsi, le sang du chasseur est versé à son retour au village, s'il a versé le sang d'un animal. C'est là la conception de la justice chez les sauvages — conception qui prévaut encore actuellement dans l'Ouest de l'Europe en ce qui concerne le meurtre.

Si maintenant l'offenseur et l'offensé appartiennent tous deux au même clan, c'est le clan qui règle l'affaire avec la personne offensée (2).

(1) W. T. PARRYSON, *Polynesian Reminiscence*, Londres, 1866, p. 333.

(2) Il est remarquable, cependant, qu'en cas de sentence de mort, personne ne veut prendre sur lui d'être l'exécuteur. Chacun jette sa pierre ou donne son coup de hache, en évitant soigneusement de frapper un coup

Mais si l'offenseur appartient à un autre clan et que celui-ci, pour une raison ou pour une autre, refuse une compensation, alors la tribu offensée décide de tirer vengeance elle-même. Mais les peuples primitifs considèrent si bien les actes individuels comme une affaire de tribu, faits avec l'assentiment de la tribu, qu'ils en arrivent facilement à rendre le clan responsable des actes de l'individu. C'est pourquoi la vengeance peut être exercée sur n'importe quel membre du clan de l'offenseur (1).

Il peut arriver, cependant, que les représailles vont plus loin que l'offense. En essayant d'infliger une blessure, l'on peut tuer l'offenseur ou le blesser plus qu'on ne l'aurait voulu, et cela devient la cause d'une nouvelle vengeance, de manière que les législateurs primitifs ont été sages de ne demander comme représailles que dent pour dent, œil pour œil et sang pour sang (2). C'est la législation de Moïse qui demande que pour un œil crevé, on ne creve que l'œil de l'agresseur et que l'on ne lui coupe pas le bras s'il n'a coupé à quelqu'un qu'un doigt. Les sauvages soi-disant civilisés en font, comme on sait, un argument pour la peine de mort.

Il est remarquable cependant, que chez les peuples les plus primitifs de pareilles vengeances sont plus rares qu'on ne pourrait le croire ; quoique chez quelques-uns d'entre eux elles atteignent des proportions complètement anormales, surtout chez les montagnards qui ont été chassés dans les hauteurs par des envahisseurs étrangers, tels que les montagnards du Caucase, et spécialement ceux de Borneo, les Dayaks. Chez les Dayaks, ces vengeances sont allées si loin, qu'actuellement un jeune homme ne peut ni se marier ni être proclamé majeur, avant qu'il n'ait procuré la tête d'un ennemi. Cette horrible pratique a été complètement décrite dans un récent ouvrage anglais (3).

Il agit sous l'impression de ce qu'il considère comme une obligation morale envers la tribu, exactement comme le juge européen, obéissant au même principe, évidemment faux, du « sang pour le sang », livre au bourreau le meurtrier condamné. Le Dayak et le juge éduqué éprouveraient tous deux des remords, si la sympathie les engageait à épargner le meurtrier.

mortel. A une époque plus avancée, le prêtre frappera la victime avec un couteau sacré. Plus tard encore, ce sera le roi, jusqu'à ce que la civilisation invente le bourreau salarié. Voir les remarques profondes sur ce sujet dans *Der Mensch in der Geschichte*, III (*Die Blutrache*), d'ADOLPHE BASTIAN, pp. 1-36.

(1) En Afrique et ailleurs aussi, c'est une habitude généralement répandue, si un vol a été commis, de faire restituer l'équivalent du vol par le clan voisin, quitte à celui-ci de rechercher les voleurs dans son sein ou de se restituer sur un autre clan, jusqu'à ce qu'on ait découvert le voleur. A.-H. POSE, *Afrikanische Jurisprudenz*, Leipzig, 1887, vol. 1, p. 77.

(2) Voir KOVALESKY, *Coutumes modernes et loi ancienne* (en russe), Moscou, 1886, vol. II, qui contient de nombreuses considérations importantes sur ce sujet. Aussi en français.

(3) CARL BOCK, *Les Chasseurs de têtes de Borneo*, Londres, 1881.

(1) Voir les numéros 21, 22, 23, 24 et 25.

Voilà pourquoi les Dayaks, en dehors des cruautés qu'ils commettent quand ils sont poussés par leur fausse conception de la justice, sont dépeints par tous ceux qui les connaissent, comme des peuples très sympathiques à tous les autres points de vue. Ainsi Carl Bock, le même auteur qui a donné une peinture si terrible de la chasse de têtes, écrit :

En ce qui regarde la moralité, je suis tenu d'assigner aux Dayaks une place élevée dans l'échelle de la civilisation. Le pillage et le vol sont complètement inconnus chez eux. Ils sont également très sincères. Si je n'ai pas toujours obtenu d'eux la « vérité entière », j'ai du moins toujours obtenu rien que la vérité; je voudrais pouvoir dire la même chose des Malais.

Le témoignage de Bock est pleinement corroboré par celui de Ida Pfeiffer. « Je reconnais pleinement, a-t-elle écrit, que j'eusse été charmée de voyager plus longtemps parmi eux. Je les ai trouvés généralement honnêtes, bons et réservés, beaucoup plus que maintes autres nations que je connais (1). »

Stoltz s'est servi des mêmes termes à peu près, en parlant des Dayaks. Ils n'ont généralement qu'une femme et la traitent bien. Ils sont très sociables, et, chaque matin tout le clan se rend en bandes nombreuses à la pêche, à la chasse ou au jardinage. Leurs villages consistent en grandes huttes habitées chacune par une douzaine de familles et parfois par plusieurs centaines de personnes, habitant paisiblement ensemble. Ils témoignent beaucoup de respect à leurs femmes, et aiment leurs enfants, et lorsque l'un d'entre eux devient malade, les femmes le soignent à tour de rôle. En règle générale, ils sont très modérés dans le boire et le manger. Voilà le Dayak dans sa vie quotidienne.

VIII

Ce serait une répétition oiseuse de donner plus d'exemples de la vie sauvage. Quel que soit l'endroit que nous explorons, nous trouvons les mêmes mœurs sociales, le même esprit de solidarité. Et lorsque nous essayons de pénétrer les ténements des âges passés, nous trouvons la même vie de tribu, les mêmes associations d'hommes, quoique primitifs pour l'appui, le soutien mutuel. C'est pourquoi Darwin avait parfaitement raison lorsqu'il voyait dans les qualités sociales de l'homme, le facteur principal qui lui a permis d'atteindre son évolution humaine, et les vulgarisateurs de Darwin sont dans une complète erreur quand ils soutiennent le contraire.

Le peu de force et de vitesse de l'homme, a-t-il écrit, son manque d'armes naturelles, etc., est plus que contre-balançé, d'abord par ses facultés intellectuelles, qui, dit-il à une autre page, ont été surtout ou même exclusivement gagnées par la vie en sociétés) et secondement par ses qualités sociales qui l'amènent à donner de l'aide à ses semblables et à en recevoir d'eux (2).

Au siècle dernier, le sauvage et « sa vie à l'état nature » ont été idéalisés. Mais actuellement les savants sont allés à l'autre extrême, surtout que depuis que quelques-uns d'entre eux, soucieux de prouver l'origine animale de l'homme, mais non familiarisés avec les côtés sociaux de la vie animale, ont commencé à accuser le sauvage de toutes sortes de choses « bestiales ».

Il est évident cependant que cette exagération est moins scientifique encore que l'idéalisation de Rousseau. Le sauvage n'est pas un idéal de vertu, il n'est pas non plus un idéal de sauvagerie. Mais l'homme primitif a une qualité née et maintenue par les nécessités mêmes de sa lutte si dure pour la vie; il identifie sa

propre existence avec celle de la tribu; et sans cette qualité, l'espèce humaine ne serait jamais parvenue au niveau qu'elle a atteint actuellement. La sociabilité — héritage de la phase animale — a fait l'homme tel qu'il est aujourd'hui.

Les peuples primitifs, nous l'avons dit déjà, identifient si bien leur vie individuelle avec celle de la tribu, que chacun des actes de l'individu, quelque insignifiant qu'il soit, devient une affaire de la tribu. Toute leur conduite est réglée par une série infinie de règles non écrites de bienséance qui sont le fruit de leur expérience commune de ce qui est bon ou mauvais — c'est-à-dire de ce qui est utile ou préjudiciable à leur propre tribu.

Certes, les raisonnements sur lesquels sont basées leurs lois de bienséance sont quelquefois très absurdes. Beaucoup d'entre elles sont dues à la superstition; et, somme toute, dans tout ce que fait le sauvage, il ne voit que les conséquences immédiates de ses actes; il ne saurait prévoir leurs conséquences indirectes et ultérieures — et ne fait ainsi qu'exagérer un défaut que Bentham a reproché aux législateurs civilisés. Mais absurdes ou non le sauvage obéit aux prescriptions de la loi commune, quelles que puissent en être les inconvénients. Il leur obéit même plus aveuglément que l'homme civilisé n'obéit aux prescriptions de la loi écrite. La loi commune est sa religion; c'est en effet sa manière de vivre.

L'idée du clan est toujours présente à son esprit, et des efforts personnels, des sacrifices personnels dans l'intérêt du clan surviennent chaque jour. Si le sauvage a enfreint une des moindres règles de la tribu, il est poursuivi par les moqueries des femmes. S'il a enfreint une règle importante, il est torturé nuit et jour par la crainte d'avoir causé quelque malheur à sa tribu. S'il a blessé par accident quelqu'un de son clan et commis ainsi le plus grand de tous les crimes, il devient absolument misérable; il s'enfuit dans les bois, tout disposé à se suicider, à moins que la tribu ne l'absolve en lui infligeant quelque peine physique et ne répandant quelque peu de son sang (1).

A l'intérieur de la tribu, tout est commun; tout morceau de nourriture est partagé entre ceux qui sont présents, et si le sauvage est seul dans le bois, il ne commencera pas à manger avant d'avoir lancé trois fois, à haute voix, une invitation à venir partager son repas à quiconque peut entendre sa voix (2).

En un mot, à l'intérieur de la tribu, la règle de « chacun pour tous » est suprême, aussi longtemps que la famille séparée n'a pas encore détruit l'unité de la tribu. Mais cette règle n'est pas étendue aux clans ou aux tribus voisines, même si elles sont fédérées pour la protection mutuelle. Chaque tribu, chaque clan est une unité séparée.

Exactement, comme chez des mammifères et des oiseaux, le territoire est grossièrement partagé entre des tribus séparées, et excepté en temps de guerre, les frontières sont respectées. En franchissant le territoire du voisin, il faut montrer qu'on n'a pas de mauvaises intentions; et si quelqu'un pénètre dans une maison, il doit déposer sa hache à l'entrée. Mais aucune tribu n'est tenue de partager sa nourriture avec d'autres tribus; il lui est loisible de le faire ou de s'en abstenir. C'est pourquoi la vie du sauvage est divisée en deux séries d'actions et apparaît sous deux aspects éthiques différents: les rapports à l'intérieur de la tribu et les relations avec les étrangers; et (comme nos lois internationales) la loi des tribus entre elles diffère considérablement de la loi commune. C'est pourquoi, s'ils en arrivent à une guerre, les plus révoltantes atrocités peu-

vent être considérées comme autant de droits à l'admiration de la tribu. Cette conception double de la morale passe dans toute l'évolution de l'espèce humaine et se maintient jusqu'à nos jours. Nous autres, Européens, nous avons réalisé quelques progrès — pas immenses après tout — en cherchant à déraciner de l'éthique cette conception double; mais l'on doit dire également que tandis que nous avons étendu, dans une certaine mesure, nos idées de solidarité — du moins, en théorie — sur la nation et en partie aussi sur les autres nations nous avons diminué les liens de solidarité entre individus de notre propre nation, et même dans le sein de nos propres familles.

L'apparition d'une famille séparée au sein du clan trouble nécessairement l'unité établie. Une famille séparée signifie séparation de la propriété et accumulation de richesses. Mais nous avons vu comment les Esquimaux obviennent à ces inconvénients et c'est une des études les plus intéressantes à faire, de suivre dans le cours des âges les différentes institutions (communautés de village, guildes, etc.) au moyen desquelles les masses ont essayé de maintenir l'unité de tribu, malgré les agents qui travaillaient pour la détruire.

D'un autre côté les premiers rudiments de sciences qui apparemment déjà à une époque fort éloignée, alors qu'ils se confondaient avec la sorcellerie, devinrent aussi aux mains d'individus une puissance qu'elles purent employer contre la tribu. Ces connaissances furent soigneusement gardées secrètes et transmises aux initiés seulement, dans les sociétés secrètes de sorciers et de prêtres que nous trouvons chez tous les sauvages. A la même époque, des guerres et des invasions créèrent l'autorité militaire, ainsi que des castes de guerriers dont les associations ou les clubs acquirent une grande puissance.

Mais à aucune période de la vie de l'homme, la guerre n'a été l'état normal de son existence. Tandis que les guerriers s'exterminaient les uns les autres, et que les prêtres célébraient ces massacres, les masses continuaient à vivre de leur vie quotidienne, elles poursuivaient leur tâche de chaque jour. Et c'est encore une des études les plus importantes à faire, que de suivre cette vie des masses; d'étudier les moyens par lesquels elles ont maintenu leur propre organisation sociale, qui fut basée sur leurs propres conceptions d'équité, d'aide et d'appui mutuel — de droit commun, en un mot, même pendant qu'elles furent soumises dans l'Etat aux théocraties ou aux autocraties les plus féroces. Cette vie-là, nous comptons l'analyser dans un prochain article.

(La Société Nouvelle). P. KROPOTKINE.

UN PEU DE MORALE

Les Femmes et l'Anarchie

Sous ce titre attractif, M. François Coppée — de l'Académie française, s'il vous plaît — consacrait l'autre jour à la colonie anarchiste Cécilia, un article plein de bon sens et de fine ironie. C'est une lettre reçue de là-bas et que *la Révolte* a publiée tout récemment, qui vient d'attirer sur les compagnons de Parana l'attention de l'auteur du *Pater*.

Je ne parlerai pas des éloges qui leur sont prodigués. Certes, autant essayer d'implanter l'idée sur une terre nouvelle, vierge encore de toute contamination civilisatrice, plutôt que de passer son existence en luttes continues et le plus souvent stériles. Personne ne pourra les en blâmer. Mais l'un n'empêche pas l'autre; les quelques émigrants qui sont allés porter au bout du monde les germes de l'idéal pour lequel ils ont souffert et pour lequel ils peinent encore aujourd'hui, méritent assurément nos meilleurs souhaits de réussite et de prospérité, ils ont droit à toutes nos félicitations, à notre plus

(1) IDA PFEIFFER, *Meine zweite Weltreise*, Vienne, 1836, vol. I, p. 116 et suivantes. Voir aussi MULLER et LEMINGH, *Possessions hollandaises dans l'Inde archipelagique*, cité par ELISÉE RECLUS dans sa *Géographie universelle*, XIII.

(2) *Descendance de l'homme*, 2^e éd., pp. 63-64.

(1) VOIR BASTIAN, *Der Mensch in der Geschichte*, III, p. 7. Également GREY, *ouvrage cité*, II, p. 238.

(2) MILLERBO MARLAY, *ouvrage cité*. Même coutume chez les Hottentots.